



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, vendredi 19 avril 2024

Déploiement du programme « Cadres d'avenir » pour la Guyane.

Le dispositif « Cadres d'avenir » pour la Guyane vise à promouvoir la formation des cadres intermédiaires et supérieurs locaux pour soutenir le développement économique et social de la Guyane.

Dès la rentrée universitaire 2024-2025, l'État proposera ce programme pour former des cadres guyanais en mobilité. Ce programme est destiné aux étudiants désirant poursuivre leurs études supérieures dans l'Hexagone, lorsque celles-ci sont inexistantes sur le territoire, avec une obligation de revenir travailler en Guyane après leurs études.

Les candidats sélectionnés recevront un soutien administratif et psychopédagogique de l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) tout au long de leur formation, ainsi qu'une aide financière couvrant les frais de déplacement et d'installation. Une indemnité mensuelle sera versée en complément des ressources financières des bénéficiaires, afin de sécuriser leur parcours universitaire.

Conditions d'éligibilité des étudiants au programme « Cadres d'avenir » :

- avoir moins de **31 ans** au 1^{er} octobre de l'année universitaire ;
- être rattaché à un foyer fiscal dont le niveau de ressources ne dépasse pas 26 631 € sur le dernier avis d'imposition ;
- justifier d'une résidence en Guyane **depuis cinq ans minimum** ;
- avoir un **projet professionnel en lien avec les besoins du territoire** et d'une inscription dans un **établissement d'enseignement supérieur dans l'Hexagone**.

En rejoignant le programme « Cadres d'avenir », les étudiants s'engagent à retourner travailler en Guyane après leurs études.

Contact :
LADOM Guyane

42 Ter Boulevard Nelson MANDELA – 97300 Cayenne

Téléphone : 05 94 92 00 70

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr